

Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 26 juin 2013

Monsieur Philippe Plante
Chargé de projet
Direction de l'aménagement et de l'architecture
Commission de la Capitale Nationale
Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, R.-C
Québec (Québec) G1R 5S9

**Objet : Projets d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec**

Questions complémentaires du 26 juin 2013 (DQ2, n^{os} 1 à 15)

Monsieur,

À la suite des audiences publiques sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir les renseignements complémentaires qui suivent :

1. Dépôt de documents

La commission d'enquête vous demande de déposer les documents suivants :

- Étude de potentiel archéologique réalisée par Ethnoscop en 2010
- *Une capitale de vert et de bleu* par Georges Pelletier (DT1, p. 22)
- Étude d'Argus de 2001 (DT1, p. 22)
- *Promenade Champlain, énoncé d'une stratégie de mise en œuvre du projet de paysage* de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal en 2000 (DT1, p. 23)

2. Les engagements de la CCNQ en regard du volet 1 de la Promenade

Dans une lettre datée du 30 mars 2006, la CCNQ transmettait au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une liste d'engagements qu'elle prenait en regard de la phase 1 de la Promenade. Cette lettre a été inscrite aux conditions du décret d'autorisation du projet (décret 321-2006).

Une partie des engagements prévoit un suivi relatif à l'atteinte des objectifs du projet à réaliser à la fin de la troisième et de la cinquième année d'exploitation de la Promenade. Ce suivi couvre notamment « *la fréquentation et l'animation du site* », « *l'utilisation des espaces verts, de la piste cyclable et du sentier piétonnier* », « *l'accès public au fleuve et à ses berges* » et « *la réduction de la vitesse de circulation* ».

Une autre partie des engagements porte sur la sécurité des piétons, des cyclistes et des usagers. Un programme de suivi devait s'étendre sur une période minimale de trois ans.

- La commission d'enquête demande le dépôt des rapports de suivi portant sur l'atteinte des objectifs du projet ainsi que ceux sur la sécurité.

3. Échanges de la CCNQ avec Pêches et Océans Canada

La lettre de Pêches et Océans Canada qui nous a été déposée (DA10) fait état d'un document de réponses de 21 pages aux questions et commentaires de MPO sur le projet.

- La commission d'enquête vous demande de lui déposer l'ensemble des questions et commentaires de MPO et des réponses qui lui ont été fournies jusqu'à présent sur la phase 3 de la promenade.

4. Comité des usagers

Les documents que la CCNQ a déposés concernant le Comité des usagers font état de deux réunions, les 15 février et 31 mai 2006 et de deux visites de terrain le 10 octobre 2006 et le 25 septembre 2007.

- A. Y a-t-il eu d'autres réunions du comité après le 31 mai 2006 ?
- B. Qu'est-il advenu de ce comité après septembre 2007 ? A-t-il été dissout ? Expliquer.

À la réunion du 15 février 2006, le représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a offert d'intégrer à la Promenade, dans le secteur de la côte Ross, un quai flottant pour la pêche qui serait défrayé par son ministère et géré par la CCNQ.

- C. Expliquer ce qui est advenu de ce projet de quai flottant ? Pourquoi ne s'est-il pas concrétisé ?

5. Terrains à l'extrémité Est du projet

- A. Dans son projet d'aménagement, quelle vocation et quel usage la CCNQ prévoit-elle pour les terrains de la promenade situés à l'est du « secteur famille » entre le boulevard, les stationnements et la marina ?
- B. Quelle est la superficie de cette lentille de terrains ?

6. Augmentation des coûts du projet

Lors de la séance d'information tenue le 9 avril 2013, le coût estimé du projet présenté était de 80 M\$*. Le 22 mai 2013, au moment de la première séance de l'audience, le coût estimé du projet atteignait 100 M\$ (DA5). Questionné sur la raison de cette augmentation de 20 M\$, la CCNQ a invoqué « *des choses qui se sont ajoutées lors des discussions* » (DT1, p. 67). À titre d'exemple, elle a cité nommément trois éléments : l'indexation, le tunnel piéton et cyclable sous la voie ferrée et les discussions avec Pêches et Océans Canada. La commission d'enquête vous demande plus de précisions sur cette augmentation :

- A. Quelle est la part du 20 M\$ d'augmentation attribuable à l'ajout du tunnel piéton et cyclable ?
- B. Quelle est la part attribuable aux discussions avec MPO ? (Expliquer pourquoi et comment l'intervention de MPO a fait augmenter les coûts).
- C. Quelle est la part attribuable à l'inflation ? Et à quel taux ?
- D. Indiquer les autres éléments qui ont contribué à cette augmentation en précisant leur part respective.

En comparant l'estimé présenté à la séance d'information du 9 avril avec l'estimé déposé à la séance d'audience du 22 mai, la commission note que la rubrique qui a connu la hausse la plus marquée est celle des « **honoraires, études et frais de chantier** » qui passe de 14,52 M\$ (11,89 + 2,63 M\$) à 25,5 M\$.

- E. Expliquer et détailler cette plus forte augmentation.

*www.capitale.gouv.qc.ca/medias/nouvelle/848_1_837_1_2013-04-09seanceinformationdu9avril2013V3.pdf

7. Projet de grève et d'épis

Le rapport du BAPE sur la phase 1 de la promenade faisait état d'un projet pilote de création de grève par aménagement d'épis à l'ouest de la Jetée de Sillery sur près de 300 m à un coût estimé de 3,2 M\$ (Rapport 220, p. 5-6 et 70-71).

- Expliquer ce qui est advenu de ce projet.

8. Végétalisation des enrochements

Le projet de végétalisation de l'enrochement présenté dans l'étude d'impact s'étend entre les cotes de 3 à 5 m (figure 3.6, p. 127 et figure 3.7, p. 131).

- A. Pour fins de comparaison, préciser quelle était la cote d'implantation des végétaux dans les enrochements de la phase 1.

Vous nous avez déposé deux fiches de projets de végétalisation d'enrochement qui ont connu de bons résultats. Un des deux projets, celui de Saint-Augustin-de-Desmaures, se trouve dans des conditions similaires à celles de la Promenade (estuaire fluvial à fortes marées).

- B. Dans le cas du projet de Saint-Augustin-de-Desmaures, SVP préciser quelles ont été les cotes d'élévation auxquelles les végétaux plantés ont réussi à s'implanter et à survivre.
- C. Dans des conditions similaires à celles de la Promenade (estuaire fluvial à fortes marées), existe-t-il d'autres exemples de succès de végétalisation d'enrochements ? (Si oui, préciser lesquels et indiquer les cotes d'implantation).
- D. Peut-on considérer qu'il s'agit encore d'une intervention pionnière ou expérimentale ?

Dans une réponse aux questions et commentaires datée de juin 2012, vous indiquez que « *d'un strict point de vue budgétaire, il est impossible, en dépit du grand intérêt de l'application d'une telle mesure, d'envisager la végétalisation de l'ensemble du revêtement en enrochement des secteurs où des interventions sont prévues* » (PR5.1, p. 63).

- E. Afin de mieux comprendre cet argument, la commission vous demande de préciser quel serait le coût supplémentaire de la végétalisation de l'ensemble des enrochements de la phase 3 ainsi que le coût estimé de végétalisation par mètre linéaire.

9. Coupe transversale de la promenade

Produire une coupe transversale de la Promenade à l'endroit le plus étroit (vers l'emplacement STA 1-550 du boulevard) en alignant sur le même plan le profil actuel et le profil proposé. Inclure une échelle horizontale et une échelle verticale avec les cotes d'élévation. Indiquer la largeur de chacun des éléments (emprise du chemin de fer, voies de circulation, terre-plein, piste cyclable, voie piétonne, enrochement et schorre supérieur, etc.).

10. Les niveaux d'eau du fleuve et la bathymétrie de l'estran

Dans l'étude d'impact, vous présentez les niveaux extrêmes atteints par les eaux du fleuve pour des périodes de récurrence de 2 à 100 ans dans le secteur de la promenade (tableau 2.3, p. 32).

- A. Pour mieux cerner l'étendue de l'estran dans la zone du projet, indiquer aussi les plus bas niveaux d'eau pour diverses périodes de récurrence.
- B. Entre ces extrêmes, indiquer pour chaque mètre entre les cotes -2 m et +5 m, le pourcentage de temps de submersion.
- C. À titre indicatif, indiquer quel était le niveau maximal atteint par les eaux du fleuve à Québec, le matin du 26 mai dernier alors qu'on rapportait que la rue Dalhousie se trouvait sous près d'un mètre d'eau ? À quelle période de récurrence correspondrait cet événement ?

La carte 7 de l'annexe 1 illustre l'étendue de l'estran entre l'avancée Shell et l'emplacement du secteur famille. Il ne couvre cependant pas l'ensemble de la zone du projet.

- D. Pour faciliter la lecture de la carte 7, identifier la valeur des isolignes bathymétriques qui apparaissent sur l'estran.
- E. Prolonger cette carte vers la droite afin d'inclure entièrement le brise-lame ouest de la marina.
- F. Pourriez-vous produire une carte équivalente montrant la bathymétrie de l'estran dans la portion ouest du projet, soit entre le parc de la Jetée et l'avancée Shell.

11. Accessibilité des installations aux personnes handicapées

À ce sujet, vous affirmez que : « *il a été prévu que tous les bâtiments construits dans le cadre du projet soient accessibles universellement, de même qu'une majorité des aménagements extérieurs* » (PR5.1, p. 7)

- Préciser quels sont les aménagements extérieurs qui n'offriraient pas une accessibilité pour tous. Expliquer pourquoi.

12. L'usage de pilotis et de porte-à-faux

Dans l'étude d'impact, vous affirmez que vous ne jugez pas viable l'emploi de structures sur pilotis comme solution pour réduire l'empiètement sur le marais dans les zones les plus étroites de la promenade en invoquant des problèmes de solidité, l'ombrage créé et l'aspect intrusif de la structure (p. 11 et 13). Par contre, dans l'étude d'impact vous indiquez aussi que « *certaines portions des trottoirs seront construites en porte-à-faux le long de l'enrochement afin de permettre l'observation [du marais] tout en minimisant l'empiètement sur le milieu naturel* » (p. 138).

- Cette technique du porte-à-faux ne pourrait-elle pas être utilisée systématiquement tout le long de la partie étroite de la promenade pour réduire davantage l'empiètement sur le haut-marais ? Préciser la largeur maximale d'empiètement qui pourrait être ainsi évitée.s

13. La Route bleue

Le Projet de Plan Vert Bleu Blanc fait état de la Route bleue Québec/Chaudière-Appalaches dans son analyse du « Réseau bleu » relative aux activités nautique et à l'accès au fleuve. Au moment de l'audience publique sur la phase 1 de la promenade, la Route bleue Québec/Chaudière-Appalaches était en voie d'élaboration. Elle a été inaugurée en juin 2008 (www.sentiermaritime.ca/index.asp?id=585). Parmi les 98 sites de service de la Route bleue identifiés dans la région (mise à jour d'avril 2009), trois recourent le secteur de la phase 3 : le quai Frontenac (QC06), la plage de l'Anse au Foulon (QC07) et la plage du Yacht-Club de Québec (QC08).

- Dans une perspective d'améliorer l'accès au fleuve, prévoyez-vous contacter et consulter les gestionnaires de la Route bleue Québec/Chaudière-Appalaches afin de mieux harmoniser l'interface de la promenade avec la Route bleue ?

14. Voie ferrée

Il est fait mention que la CCNQ prévoit démanteler la voie ferrée en une seule séquence ce qui impliquera la fermeture de la voie ferrée. Pendant ce temps, la CCNQ envisage une entente temporaire pour que les trains du CN passent par le tunnel ferroviaire du Chemin de fer Québec-Gatineau (CFQG). Il est même fait mention de discussions entre le CN, CFQG et la CCNQ (DT3, p. 47).

- A. Combien de temps cette fermeture pourrait durer ?
- B. Pourriez-vous nous déposer tous les comptes-rendus des rencontres et/ou des discussions à ce sujet incluant les dates et les personnes contactées ?


15. Étude d'enseillement

- Est-ce qu'une étude d'enseillement à été réalisée pour le secteur de la plage, du bassin et du miroir d'eau ? Si oui, la déposer.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **2 juillet, 16 heures**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission